

Décision

Générale

colonial

Décision n° 298 allouant une indemnité mensuelle à Mile Filippi. du Ravitaillement général

n° 298

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 272 du 12 avril 1945 portant réorganisation du Service du ravitaillement général de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 123 du 2 février 1948 mettant Mle Filippi (Dora), secrétaire dactylographe, à la disposition du chef de service des affaires économiques et du ravitaillement général

Sur proposition du chef du service du ravitaillement général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une indemnité mensuelle de quatre cent cinquante francs (150 francs), payable sur les fonds du Ravitaillement général, est attribuée à Mle FiEppi (Dora), qui remplit, cumulativement avec ses fonctions au service des affaires économiques, celle de secrétaire-dactylographe au Ravitaillement général. Art. 2.— La présente décision. qui aura effet pour compter du 19 janvier 1948, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.